**Programme de Formation - VTC Continue**

**1. Introduction**

**Présentation de la formation**
La formation VTC continue est une obligation légale pour tout chauffeur VTC souhaitant renouveler sa carte professionnelle tous les 5 ans. Elle permet de mettre à jour les connaissances réglementaires, techniques et commerciales essentielles pour exercer l'activité en conformité avec les évolutions législatives.

**Objectifs généraux**

* Mettre à jour les connaissances réglementaires obligatoires.
* Renforcer les compétences en conduite sécurisée et service client.
* Se conformer aux obligations légales de formation continue.

**Public cible**

* Chauffeurs VTC titulaires d’une carte professionnelle souhaitant renouveler leur autorisation d'exercice.

**Prérequis**

* Être titulaire d’une carte professionnelle VTC.

**2. Contenu de la Formation**

**Module 1 : Actualisation réglementaire**

* Mise à jour des nouvelles réglementations du secteur VTC.
* Obligations légales et administratives récentes.

**Module 2 : Sécurité routière et conduite professionnelle**

* Rappel des règles essentielles du Code de la route.
* Techniques de prévention des risques au volant.
* Écoconduite et gestion optimale des trajets.

**Module 3 : Relation client et qualité de service**

* Gestion efficace des relations clients.
* Techniques d’accueil et de fidélisation.
* Gestion des conflits et des situations difficiles.

**3. Modalités Pédagogiques**

* **Durée de la formation** : 14 heures.
* **Format** : Présentiel, avec un équilibre entre théorie et pratique.
* **Méthodes d’enseignement** : Exposés interactifs, cas pratiques et mises en situation.
* **Équipements** : Salle équipée, supports pédagogiques numériques et imprimés.

**4. Évaluation et Validation**

* **Évaluations théoriques** : Tests d’évaluation en fin de formation.
* **Validation** : Attestation de formation continue délivrée, nécessaire au renouvellement de la carte professionnelle VTC.

**5. Débouchés et Perspectives**

* Renouvellement de la carte professionnelle VTC pour continuer à exercer légalement.
* Amélioration continue de la qualité des prestations proposées.

**6. Accessibilité et Conditions d'Accueil**

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap**
Tous nos centres sont habilités à accueillir les personnes en situation de handicap. Nous invitons les PSH à prendre contact au préalable avec notre partenaire l’Agefiph et du Fiphfp pour une prise en charge adaptée.
**Référent PSH** : Mr Haudouin – 01.86.90.90.45

**7. L’Expérience NAYAN Formation**

Nos centres de formation vous accueillent dans les meilleures conditions possibles :

* Des formateurs qualifiés et expérimentés.
* Une méthodologie pédagogique adaptée aux professionnels en activité.
* Du matériel de qualité reconnu par les acteurs du secteur.
* Des locaux fonctionnels et raffinés.

**8. Informations Pratiques**

* **Durée** : 14 heures.
* **Coût** : 199 €.
* **Dates et lieux** : Sessions régulières dans les centres Nayan Formation (93, 94, 95).
* **Financements possibles** : Prise en charge via CPF, Pôle emploi, OPCO Mobilités.
* **Contacts** : Pour plus d’informations, contactez-nous au 01.86.90.90.45 ou par email à contact@nayan-formation.fr.